



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

Présents : 13

En exercice : 17

Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX, le JEUDI VINGT SEPT OCTOBRE** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **21 OCTOBRE 2022.**

Présents : 13

Votants : 14

BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, ~~BUREAU Nadia~~, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia

Absents excusés : AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : WATRIN Béatrice à ETIENNE Jean

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 13 voix

Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121 – 15 du CGCT).

**DE 070-2022/10-011 CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE-
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT / FONDS DE CONCOURS AUPRES
DE LA CARA**

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° **DE 041- 2022/06-008 FONDS DE CONCOURS SALLE POLYVALENTE** du 9 juin 2022 la commune a sollicité la CARA pour l'octroi d'un fonds de concours pour la construction de la salle polyvalente. Le plan de financement annexé comportait la partie scénographie pour laquelle une subvention au titre du FEADER/programme LEADER avait été sollicitée et accordée à hauteur de 80%.

Or pour des raisons réglementaires, les dépenses financées par le programme européen LEADER ne peuvent être soutenues par le fonds de concours aussi il convient de revoir le plan de financement sur lequel est sollicité le fonds de concours en excluant de l'assiette éligible les dépenses d'équipements scénographiques et de micros qui s'élèvent à 119 191, 48 € HT

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte soumis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 28 novembre 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

Pour mémoire plan de financement porté à la délibération du 09 juin 2022 :

PLAN DE FINANCEMENT :

Coût travaux : 2 118 747,08 €

DEPARTEMENT	482 284,00 € accordé
LEADER	95 353,18 € accordé
CARA Fonds concours	150 000,00 € sollicité
Commune d'Étaules	1 391 109,90 €
TOTAL COUT	2 118 747,08 €

Plan de financement corrigé - hors scénographie micros :

PLAN DE FINANCEMENT CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	MONTANTS
Montant de l'opération	1 999 555,60 € HT
SUBVENTIONS ACCORDÉES	
Département de la Charente-Maritime	482 284,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	482 284,00 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE	1 517 271,60 €

Le maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement corrigé afin de solliciter auprès de la CARA l'attribution du fonds de concours à hauteur de 150 000,00 € sur l'opération construction de salle polyvalente, hors scénographie et micros
- de l'autoriser à signer la nouvelle convention relative aux modalités de versement effectif du fonds de concours tel qu'annexée, ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte libéré au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2021.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 28 novembre 2022
Document certifié conforme, le Maire Vincent BARRAUD	

20

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 0546364123 ■ Fax: 0546369242
 etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 13 voix POUR,

- **APPROUVE** le plan de financement corrigé tel qu'il suit, afin de solliciter auprès de la CARA l'attribution du fonds de concours à hauteur de 150 000,00 € sur l'opération construction de salle polyvalente, hors scénographie et mircos

PLAN DE FINANCEMENT CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	MONTANTS
Montant de l'opération	1 999 555,60 € HT
SUBVENTIONS ACCORDÉES	
Département de la Charente-Maritime	482 284,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	482 284,00 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE	1 517 271,60 €

- **AUTORISE** le maire à signer la nouvelle convention à intervenir relative aux modalités de versement effectif du fonds de concours tel qu'annexée, ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2021 DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 28 novembre 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	